Les ordinations anglicanes.—Le Saint-Siège a décidé de ne pas publier le décret du Saint-Office, au sujet de la validité des ordinations anglicanes, comme il en avait été question. Des raisons de haute sagesse et de prudence diplomatique ont motivé cet ajournement.

Malgré les avis de plusieurs cardinaux et ordres religieux, on dit que Léon XIII a pensé que, résoudre à l'heure présente, une question aussi grave et aussi complexe, c'était risquer peut-être de retarder le large courant d'union qui entraîne l'élite anglicane vers Rome.

Section religieuse de l'exposition de Paris en 1900.—S. Em. le cardinal Séraphin Vannutelli a accepté, pour la partie qui concerne la religion catholique, le patronage de l'exposition internationale des religions dont un comité français a projeté de faire l'une des sections les plus brillantes de la grande exposition de Paris, en 1900. Comme il s'agit d'après le programme qui en a été soumis au Saint-Siège, de donner à cette section d'exposition religieuse le caractère d'apothéose de la religion chrétienne et de son œuvre civilisatrice, en présence des progrès matériels accumulés au seuil du XXe siècle, il était juste que le patronage en fut offert à un prince de l'Eglise, afin qu'une entreprise aussi grandiose conserve dans sa réalisation pratique le caractère qui lui convient.

Le curé d'Ars.—Mgr Luçon, évêque de Belley, était reçu naguère par le Saint-Père qui, après l'avoir entretenu des questions d'intérêt général, a ajouté :

« Je vous autorise à prier Mgr Caprara de ne pas laisser trop attendre le procès de béatification ; je parlerai du saint *curé d'Ars*, mardi prochain : ce jour-là, il y aura une réunion générale, *Coram Pontifice*, pour le vénérable Romano, curé italien. Tous les cardinaux donneront leur vote ; je parlerai le dernier, et, après avoir dit ce que j'ai à dire du vénérable curé italien, *je parlerai aussi du curé d'Ars que je proposerai en exemple au clergé français.* Il faut imiter les saints. »